N° 6833

**PROJET DE LOI**

portant approbation de la Convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume de Belgique sur la coopération et l'entraide administrative en matière de sécurité sociale, signée à Bruxelles, le 5 février 2015

*Résumé :*

Le projet de loi 6833 a pour objet d’approuver la Convention entre le Grand–Duché de Luxembourg et le Royaume de Belgique sur la coopération et l’entraide administrative en matière de sécurité sociale, signée à Bruxelles, le 5 février 2015. Celle-ci vise à compléter les dispositions communautaires ou bilatérales existantes, qui sont insuffisamment développées pour la mise en place d’une coopération renforcée, concrète et directe entre les organismes de sécurité sociale des deux États. En effet, elles prévoient seulement un échange d’informations sur des dossiers individuels et non pas ni la transmission de fichiers à des fins de rapprochement ni les échanges à l’occasion de contrôles effectués sur le territoire de l’un des deux États.

En outre, la Convention étend et modernise la coopération bilatérale, en particulier en vue de renforcer la lutte contre les fraudes, les erreurs et les abus dans le domaine de la sécurité sociale. Par ailleurs, elle renforce les moyens d’action dans le domaine du contrôle des incapacités de travail.